



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCPAJI_AR2024_0050

Arrêté de mise en sécurité - péril imminent

40 rue des Francs

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération n°1 du 13 septembre 2020,

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023_0090 du 26 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature au profit de Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire,

Vu les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 511-1 à L 511-4, L 511-6 à L 511-9, L 511-19 à L 511-22 et R 511-2, R 511-4 à R 511-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article L 521-2, 1^{er} alinéa du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le rapport de la Direction de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique du 1^{er} mars 2024 relatif à la toiture de l'immeuble sis à TOURCOING, 40 rue des Francs, cadastré section DR 0007, propriété de M. Claude FERRET, demeurant 38 rue Jules Devos 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN et de M. David THUILIER, demeurant 239 rue du Bois 59200 TOURCOING,

Vu le courrier d'information adressé à l'Architecte des Bâtiments de France, conformément à l'article R 511-4 du code de construction et de l'Habitation,

Considérant que les Techniciens municipaux ont constaté ce qui suit :

- En front-à-rue, de nombreux matériaux reposent sur la plateforme en zinc (une vingtaine de planches de bois, des tôles de zinc et une buse de souche de cheminée cassée ...),
- Des corbeaux de bois d'encorbellement sont manquants ou instables,
- De la maçonnerie de briques est déjointoyée et manquante ou instable en partie haute sur laquelle reposait le couvre-mur,
- Un conduit de cheminée constitué d'un bloc de maçonnerie et d'une buse s'est effondré sur la plateforme côté rue,
- A l'arrière de l'immeuble, le chéneau, la buse de cheminée la descente d'eau et le mât d'antenne TV sont effondrés,
- Des matériaux de ces ouvrages reposent sur la plateforme située en partie arrière en contre-bas du bâtiment principal.

Vu l'urgence à ce que des mesures indispensables soient prises pour faire cesser le danger immédiat que présente la toiture de cet immeuble pour la sécurité publique, notamment celle des riverains et piétons.

ARRETONS

Article 1 : Messieurs Claude FERRET et David THUILIER, propriétaires de l'immeuble sis 40 rue des Francs à TOURCOING sont mis en demeure dans un délai de 15 jours à compter de la signification du présent arrêté, de faire procéder aux travaux suivants :

Côté rue

- dépose du bloc de conduit de cheminée,
- dépose des pièces de bois, de zinc et autres matériaux reposant sur la plateforme en équilibre instable,
- dépose des corbeaux de bois d'encorbellement,

A l'arrière

- dépose du couvre-mur, de la buse de cheminée, de la descente d'eau, du mât d'antenne TV et autres matériaux en équilibre instable ou reposant sur la plateforme ;

Article 2 : Le périmètre de sécurité mis en place sera maintenu jusqu'à la réalisation des travaux repris ci-dessus ;

Article 3 : Faute pour les propriétaires susvisés d'exécuter les mesures provisoires décrites à l'article 1^{er}, il y sera procédé d'office et à leurs frais par décision motivée, le recouvrement s'effectuant comme en matière de contribution directe ;

Article 4 : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues aux articles L 511-22 et à l'article L521-4 du CCH ;

Article 5 : Si les propriétaires ont réalisé des travaux à leur initiative, permettant de mettre fin à tout danger, ils sont tenus d'en informer les services de la Ville afin de procéder à un constat sur place. La mainlevée du présent arrêté pourra être prononcée après constatation desdits travaux si ces derniers ont mis fin durablement au danger. Les propriétaires tiennent à disposition de la commune tous justificatifs attestant de la bonne et complète réalisation des travaux ;

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services Techniques Municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Ville ;

Article 7 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 8 : Cet arrêté est transmis au Préfet du Département du Nord ;

Article 9 : Une copie sera adressée au Procureur de la République de Lille, à la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, au Gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement à Tourcoing et au Président de la Métropole Européenne de Lille.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **25 MARS 2024**

Par délégation du Maire

Bérengère DURET

Adjointe déléguée à l'Habitat, au Logement, à la Commission de l'Amélioration de l'Habitat, à l'Hygiène, aux Affaires Administratives civiles et aux Elections

Accusé réception en Préfecture le : **25 MARS 2024**

Publié sur le site Internet le : **25 MARS 2024**



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2024_050 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/03/2024

Objet : Arrêté de mise en sécurité - péril imminent - 40 rue des Francs

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Politique de la ville-habitat-logement

Date de télétransmission : 25/03/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2024_0050 - Arr_t_ de mise en s_curit_ - p_ril imminent - 40 rue des Francs.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240325-DAJI_AR2024_050-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2024

